



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2018

Au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème CLASSE

Le Président du SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux, art. 19,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-829 du 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 57,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018.

ARRETE

ARTICLE 1 -

Le tableau annuel d'avancement au grade d' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom - Prénom	Grade et Echelon actuels	Promouvable à la date du
1 - CHAIX Cédric	Adjoint Technique - 6ème échelon	01/ 01 / 2018
2 - ROQUEMAURE Hervé	Adjoint Technique - 9ème échelon	01/ 01 / 2018

ARTICLE 2 -

Le présent tableau annuel d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Saint-Julien, le 19 avril 2018

Le Président du syndicat
Patrick SALMERI
Par délégation, la 1^{ère} Vice-Présidente
Christiane PHILIBERT BREZUN

Syndicat Mixte de la Zone du Verdon
B.P. 3
83560 ST JULIEN LE MONTAGNÉ
Tél. 04 98 05 20 10